

Les cégeps malades de la gestion

PREMIERS CONSTATS SUR L'IMPLANTATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ

Afin de dénoncer les effets dévastateurs de la culture de la performance et de la compétition dans le monde du travail, le sociologue Vincent de Gaujelac publiait en 2009 un ouvrage au titre très évocateur : « La société malade de la gestion ». Or, alors que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) fera elle-même un premier bilan de l'implantation de l'assurance qualité dans le réseau collégial au début de l'année 2015, il est indispensable de continuer à s'interroger sur les bien-fondés de cette opération, amorcée depuis l'hiver 2013.

Pierre Avignon

Conseiller information et recherche FEC-CSQ

Outre les échanges qui ont eu lieu au sein des instances de la FEC (Conseil général et comité de vigilance), et qui ont mené à une remise en question du modèle proposé par la CÉEC, le débat sur l'assurance qualité déborde le réseau collégial. D'une rencontre pré-Sommet sur l'enseignement supérieur sur ce thème en 2012 à une publication de l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS), cette nouvelle vague gestionnaire ne laisse pas indifférent, au Québec comme ailleurs.

L'assurance qualité au collégial

La CÉEC propose d'évaluer l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité mis en place par les cégeps eux-mêmes. La Commission viendra donc certifier que les cégeps mettent en place un système d'assurance qualité, plutôt que de l'évaluer elle-même, comme elle le faisait auparavant. Dorénavant, c'est un comité d'experts composé de personnes du réseau qui effectuera un audit tous les cinq ans à partir d'un rapport déposé par les cégeps.

En résumé, les collèges devront démontrer comment ils évaluent et qu'est-ce qu'ils proposent pour améliorer la mise en œuvre des quatre éléments suivants : la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA), la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIÉP), le plan de réussite et le plan stratégique. Rappelons ici que tous ces plans et politiques sont prescrits par la *Loi sur les collèges* ou le *Règlement sur le régime des études collégiales* depuis plusieurs années. La nouveauté repose donc sur l'augmentation des mécanismes de vérification interne pour la mise en œuvre et l'amélioration de ces exigences.

Les constats du Syndicat des professeurs du Cégep de Sainte-Foy (SPCSF)

Le Cégep de Sainte-Foy a été parmi les quatre premiers cégeps qui, dès l'automne 2014, ont subi l'audit de la CÉEC. Parmi les principales critiques exprimées lors des travaux menés par la direction pour rédiger son rapport, notons les suivantes : la trop grande importance des ressources allouées à l'assurance qualité alors que les cégeps subissent, cette année encore, d'importantes compressions budgétaires, le manque de consultation des assemblées départementales et, enfin, le renforcement de modalités et d'outils de contrôle interne et de reddition de comptes. Pour Nadine Bédard-St-Pierre, présidente du SPCSF, « outre les critiques générales que nous avons pu formuler à la CÉEC, il nous semble que les directions de cégep agissent de manière contradictoire. D'un côté, elles se disent favorables à la décentralisation et demandent plus d'autonomie locale, mais de l'autre, elles tentent de renforcer leur contrôle sur les départements et les programmes en limitant l'autonomie professionnelle, tant collective qu'individuelle. C'est deux poids, deux mesures ».

Les mécanismes mis en place par la direction pour mieux évaluer l'évaluation des apprentissages à partir des critères de justice et d'équité pour les étudiantes et les étudiants ont notamment eu des effets inquiétants. L'enjeu était de mettre en place de nouveaux mécanismes d'évaluation des instruments d'évaluation des apprentissages qui faisaient intervenir d'autres personnes que les collègues du département pour analyser les épreuves finales de cours à caractère synthèse. « Au final, qu'est-ce que tout cela apportera de plus aux étudiantes et étudiants? », s'interroge la présidente du SPCSF. « D'une part, la justice et l'équité ne doivent pas seulement être locales mais à l'échelle du réseau, ce qui plaide contre la décentralisation. D'autre part, ce n'est pas en augmentant nos tâches administratives et en standardisant nos pratiques que l'on améliorera pour autant la réussite étudiante », de conclure Nadine Bédard-St-Pierre.



Pouvoir des directions locales et accroissement des évaluations

Si le Cégep de Sainte-Foy a été parmi les premiers à passer à travers l'ensemble du processus de l'assurance qualité, d'autres directions, dont celle du Collège de Bois-de-Boulogne, semblent très fortement intéressées à s'engager à fond dans le virage assurance qualité de la CÉEC. En comparant les pratiques d'un cégep à l'autre sur ce sujet, on constate toutefois que les situations divergent. Il existe en effet une marge de manœuvre entre les prescriptions de la CÉEC envers les établissements collégiaux et ce que ces derniers décident réellement de mettre en œuvre. L'objectif de la Commission visant à évaluer les mécanismes d'assurance qualité des établissements semble parfois être dépassé par la volonté des directions de standardiser certaines pratiques, dont celles des enseignantes et enseignants, mais également de vouloir s'inscrire dans un modèle compétitif de comparaison entre cégeps ou de « benchmarking ».

Si les membres de la FEC-CSQ ont décidé de ne pas appeler au boycottage du travail sur l'assurance qualité dans leur collège respectif, ce n'est donc pas pour « laisser faire », mais davantage pour tenter de limiter les dégâts. Parallèlement à cela, la Fédération continuera de demander une transformation en profondeur du mandat de la CÉEC qui, selon elle, a perdu sa légitimité dans le nouveau cadre d'exercice de ses fonctions. Une des avenues à envisager serait le retour d'un Conseil des collèges, comme cela existait avant la réforme de 1993. Outre cette critique, le travail mené sur ce sujet dans les milieux démontre l'importance accordée à l'autonomie professionnelle par les professeures et professeurs de cégep. La nécessité de surveiller davantage le contenu des grandes orientations des cégeps, incluses dans les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et des apprentissages ainsi que dans les plans de réussite et stratégique, apparaît également incontournable. Cela permettra de promouvoir une vision humaniste (et d'ailleurs non quantifiable) d'une éducation de qualité et de défendre également les conditions d'exercice de la profession enseignante.

Pour en savoir plus sur l'assurance qualité

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. Orientations et cadre de référence, Gouvernement du Québec, mars 2013.

Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ), L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre, février 2012.

Damon, Julien, « La fièvre de l'évaluation », Revue Sciences humaines, no 208, octobre 2009.

Martin, Éric et Maxime Ouellet, La question de l'assurance qualité débarque au Québec, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), novembre 2012.

Martin, Michaela et Antony Stella, Assurance qualité externe dans l'enseignement supérieur : les options, UNESCO, 2007.

Rapport sur l'offre de formation collégiale (Demers)

PROPOSITION ADOPTÉE, CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FEC-CSQ, 13 NOVEMBRE 2014

Le mandat du chantier de travail sur l'offre de formation collégiale, défini par le gouvernement du Parti québécois, visait à assurer l'accès, la complémentarité et la viabilité des programmes d'études collégiales. Or, tant le contenu que le contexte de publication du rapport final, par le ministre Bolduc à l'automne 2014, ont incité la Fédération à adopter la recommandation suivante.

Le Conseil général de la FEC-CSQ se prononce contre les recommandations suivantes du rapport final ne venant pas répondre directement aux besoins des cégeps de région tout en remettant en question l'intégrité du réseau et la valeur du DEC :

- la possibilité d'obtenir un DEC par cumul d'AEC ;
- l'élaboration locale par les collèges d'une ou deux compétences ;
- la création d'un certificat d'études collégiales techniques (CECT) n'incluant pas la formation générale ;
- la remise en question du contenu de la formation générale obligatoire et de l'existence de l'épreuve uniforme de français.

Le Conseil général mandate la Fédération à l'effet de poursuivre ses actions en faveur du soutien aux programmes en difficulté et aux cégeps de région en travaillant à une mise à jour de nos propositions qui reprendrait certaines propositions contenues dans le rapport d'étape et le rapport final.

Cette mise à jour devra se préoccuper plus particulièrement :

- de la promotion nationale des programmes d'études techniques, mais également de la valorisation du travail des techniciennes et techniciens ;
- du soutien au développement local et régional et aux politiques d'occupation du territoire ;
- de la promotion de la formation générale dans l'ensemble des programmes ;
- de l'intégrité du réseau et de la valorisation du DEC ;
- d'un meilleur financement du régulier et de la formation continue pour favoriser l'accès et la réussite des jeunes et des adultes sans diminuer les exigences à atteindre pour l'obtention du diplôme ;
- des conséquences du déploiement de la formation à distance dans le réseau collégial ;
- et de la priorisation, parmi l'ensemble des recommandations, de celles portant sur la mobilité étudiante.

Sur le même sujet : « Un rapport qui finit mal? » <http://fec.csq.qc.net/nouvelles/actualites/actualite/news/50834/index.html>